

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 16 septembre 2025

Affichage du compte-rendu sommaire : 25 septembre 2025

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le 23 septembre 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 16 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Benjamin DEMAILLY, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Michel RICHARD (LABBEVILLE), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain ZIMMERMANN (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Marc MICHEL), M. Alain DEVILLEBICHOT (donne pouvoir à M. Michel RICHARD) ; Alain VAILLANT (donne pouvoir à Mme Emmanuelle AGUILLAY), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Eric BAERT (donne pouvoir à Olivier DESLANDES)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Martine SALLON

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Assistait

Valérie BEAULIEU, Assistante de Direction

Monsieur Grégory AUGER, Directeur Administratif et Financier

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 juin 2025.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

Décisions	Objet
2025-14	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide à la restructuration pédagogique des établissements d'enseignement.
2025-15	Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
2025-16	Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2025) pour l'aménagement de l'accessibilité de l'accueil de loisirs « les mômes du Sausseron » 6 rue Boulevard de Verdun 95460 Nesles-la-Vallée
2025-17	Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2025) pour l'aménagement de l'accessibilité de l'accueil de loisirs « les mômes du Sausseron » 6 rue Boulevard de Verdun 95460 Nesles-la-Vallée
2025-18	Signature de l'avenant N°4 d'assurances tout risques pour le chantier de la ZAE Ennery
2025-19	Sollicitation d'une subvention pour les city park (phase 2)

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions prises en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour portera sur :

- Point N°1 – Modification des représentants au sein des commissions et des différentes instances.
- Point N°2 – Décision modificative budget principal.
- Point N°3 – Décision modificative budget annexe Z.A.E
- Point N°4 – Modification budget annexe Z.A.E.
- Point N°5 – Régularisation des amortissements antérieurs budget principal.
- Point N°6 – Avenant N°10 à la convention publique d'aménagement du parc d'activités des portes du Vexin.
- Point N°7 – Attribution chèques cadeaux aux enfants du personnel de la CCSI.
- Point N°8 – Adoption du règlement navette interbibliothèques.
- Point N°9 – Charte Parc Naturel Régional du Vexin (PNR).
- Point N°10 – Rapport d'activités CCSI.
- Point N°11 – Rapport d'activités SEMAVO.
- Point N°12 – Tableau des effectifs.
- Point N°13 – Création nouvelle visite guidée théâtralisée avec deux comédiens office de tourisme.
- Point N°14 – Tarifs prix de revente sites partenaires 2025 office de tourisme.
- Point N°15 – Projet d'aménagement pont rail Chaponval et Saint Ouen l'Aumône.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2025

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2025.

Point n°1 – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET DES DIFFÉRENTES INSTANCES

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Marion WALTER de sa fonction à la commission enfance,
- **APPROUVER** le remplacement de Mme Marion WALTER, par Mme Brigitte DUCHENE titulaire et de sa remplaçante Mme Dominique MORIN.

➤ **COMMISSION ENFANCE**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Brigitte DUCHENE (Livilliers)	Mme Dominique MORIN (Livilliers)

Le Conseil communautaire prend acte.

Point N°2 – DM 1 BUDGET PRINCIPAL CCSI

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231-845 Entretien et réparations sur voiries	0 00 €	90 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6288-020 Autres services extérieurs	0 00 €	690 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	90 690.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 Virement à la section d'investissement	0 00 €	680 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	680 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 Dot aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	0 00 €	100 000 00 €	0 00 €	0 00 €
R-777-020 Recettes et quote-part subv invest transférées au cpte résultat	0 00 €	0 00 €	0 00 €	200 000 00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-673-01 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7815-020 Reprises prov pour risques et charges de fonctionnement courant	0 00 €	0 00 €	0 00 €	680 000 00 €
R-7817-020 Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0 00 €	0 00 €	0 00 €	690 00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	680 690.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	880 690.00 €	0.00 €	880 690.00 €

 INVESTISSEMENT				
R-021-020 Virement de la section de fonctionnement	0 00 €	0 00 €	0 00 €	680 000 00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	680 000.00 €
D-13911-020 Subv inv actifs amort - Etat et établissements nationaux	0 00 €	3 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-13912-020 Subv inv actifs amort - Régions	0 00 €	96 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-13913-020 Subv inv actifs amort - Départements	0 00 €	60 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-139361-020 Subv inv fonds équip - Dotation équipement territoires ruraux	0 00 €	40 000 00 €	0 00 €	0 00 €
R-28088-01 Amort autres immobilisations incorporelles	0 00 €	0 00 €	0 00 €	100 000 00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
D-1311-4221 Subv transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	62 500 00 €	0 00 €	0 00 €
D-1311-59 Subv transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	108 163 50 €	0 00 €	0 00 €
D-1312-59 Subv transf Régions	0 00 €	209 625 25 €	0 00 €	0 00 €
D-2151-020 Réseaux de voirie	0 00 €	50 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21533-59 Réseaux câblés	0 00 €	643 236 00 €	0 00 €	0 00 €
R-1321-4221 Subv non transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	0 00 €	0 00 €	62 500 00 €
R-1321-59 Subv non transf Etat et établissements nationaux	0 00 €	0 00 €	0 00 €	108 163 50 €
R-1322-59 Subv non transf Régions	0 00 €	0 00 €	0 00 €	209 625 25 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2031-020 Frais d'études	0 00 €	0 00 €	0 00 €	50 000 00 €
R-2088-59 Autres immobilisations incorporelles	0 00 €	0 00 €	0 00 €	643 236 00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 073 524.75 €	0.00 €	1 073 524.75 €
R-1313-59 Subv transf Départements	0 00 €	0 00 €	0 00 €	70 520 40 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 520.40 €
D-2151-59 Réseaux de voirie	0 00 €	500 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21728-59 Autres agencements et aménagements (mise à dispo)	0 00 €	47 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2181-59 Installations générales agencements et aménagements divers	0 00 €	150 000 00 €	0 00 €	0 00 €
R-21728-59 Autres agencements et aménagements (mise à dispo)	0 00 €	0 00 €	0 00 €	42 939 60 €
R-2181-59 Installations générales agencements et aménagements divers	0 00 €	0 00 €	0 00 €	3 540 00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	697 000.00 €	0.00 €	46 479.60 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 970 524.75 €	0.00 €	1 970 524.75 €
Total Général		2 851 214.75 €		2 851 214.75 €

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'année 2025.

Point n°3 – DM 1 BUDGET ANNEXE ZAE LES PORTES DU VEXIN

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À LA MAJORITÉ (Abstention de M. Matthieu LAURENT)
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE**

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231-020 Entretien et réparations sur voiries	950 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-63513-6312 Autres impôts locaux	0 00 €	76 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	950.00 €	76 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 Virement à la section d'investissement	86 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 Dot aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-6312 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 00 €	950 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	950.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	86 950.00 €	86 950.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 Virement de la section de fonctionnement	0 00 €	0 00 €	86 000 00 €	0 00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	86 000.00 €	0.00 €
R-281841-01 Amort matériel de bureau et mobilier scolaire	0 00 €	0 00 €	0 00 €	10 000 00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-10226-6312 Taxe d'aménagement	86 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
R-10222-01 FCTVA	0 00 €	0 00 €	0 00 €	200 000 00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-21721-6312 Plantations d'arbres et arbustes (mise à dispo)	0 00 €	20 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2181-59 Installations générales agencements et aménagements divers	0 00 €	20 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21841-61 Matériel de bureau et mobilier scolaires	0 00 €	60 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-6312 Constructions (en cours)	0 00 €	110 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	86 000.00 €	210 000.00 €	86 000.00 €	210 000.00 €
Total Général		124 000.00 €		124 000.00 €

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE « Les Portes du VEXIN » pour l'année 2025.

➤

Point n°4 – MODIFICATION DU BUDGET ANNEXE ZAE

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** la modification du budget annexe ZAE en précisant que l'aménagement concerne également l'installation des bureaux communautaires et en ajoutant la gestion locative des cellules commerciales.

Point n°5 – RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** le comptable public à intervenir sur le compte 1068 du budget M57 de la CCSI par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes d'amortissement :
Il effectuera :
 - un prélèvement sur le compte 1068 de 72 945.88 € pour régulariser l'absence d'amortissement sur les comptes suivants :
 - 28088 pour 18 175.55 €
 - 2817848 pour 678.60 €
 - 281788 pour 54 091.73 €

Point n°6 – AVENANT N°10 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS DES PORTES DU VEXIN

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°10 à la Convention Publique d'Aménagement qui a pour objet :
- **PROROGER** la Convention Publique d'Aménagement de 6 mois soit jusqu'au 15 décembre 2026 ;
- **MODIFIER** l'article 21 de la convention afin de permettre le versement à la CCSI d'un 4^{ème} acompte d'un montant de six-cent mille euros dès signature du présent avenant et sur présentation d'un titre de recettes.

Point n°7 ATTRIBUTION DES CHÈQUES CADEAU DE NOËL AUX ENFANTS DU PERSONNEL DE LA CCSI

Rapporteur : M. Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** l'attribution de chèques cadeaux de Noël aux enfants du personnel de la CCSI
- **APPROUVER** le montant de 20 € par enfant jusqu'à leurs 16 ans dans l'année.

Point n°8 – RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE INTERBIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **AUTORISER la mise en œuvre de la navette interbibliothèques à compter de septembre 2025** selon le calendrier prévisionnel établi (1 passage par mois de septembre à décembre 2025).
- **MANDATER la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour :**
 - Signer toute convention ou document utile à la mise en œuvre du service ;
 - Assurer la communication auprès des bibliothèques et des usagers du réseau ;
 - Suivre le bilan annuel du service et proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Point n°9 – APPROBATION SANS RÉSERVE DE LA CHARTE RÉVISÉE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS EMPORTANT ADHÉSION AU SYNDICT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (ARTICLE L 333-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Rapporteur : Monsieur Eric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'APPROUVER** sans réserve la Charte révisée du Parc Naturel Régional du Vexin Français - Horizon 2040, ainsi que les annexes correspondantes, dont le projet de statuts modifié du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Vexin Français.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Point n°10 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2024 CCSI

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités.
- **DIRE** que le rapport d'activités de l'année 2024 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils communautaires.

Point n°11 – RAPPORT D'ACTIVITÉS SEMAVO 2024

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le compte rendu annuel d'activités de la SEMAVO, portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31 décembre 2024

Point n°12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **CREATION :**
- Création d'un emploi de poste de chargé d'accueil temps complet en catégorie C,
- **REMPLACEMENT :**
Remplacement du poste d'instructeur droit des sols en tant qu'attaché de catégorie A.
- **APPROUVER** la création d'un poste de chargé d'accueil temps complet en catégorie C,
APPROUVER le remplacement du poste d'instructeur droit des sols catégorie A au grade d'attaché territorial.

Point n°13 – CRÉATION D'UNE NOUVELLE VISITE THÉÂTRALISÉ AVEC DEUX COMÉDIENS

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le tarif de cette nouvelle visite guidée théâtralisée avec deux comédiens comme suit :

	2h avec 1 comédien	2h avec 2 comédiens
Visite théâtralisée		
Groupe adultes Tarif Plein	290 €	360 €

Cette prestation vient compléter l'offre existante des visites guidées et visites théâtralisées déjà proposées par l'Office de Tourisme

Point n°14 – FIXATION DES TARIFS DE REVENTE DES BILLETS D'ENTRÉE DES SITES PARTENAIRES PAR L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➤ **DÉCIDER :**

Article 1 : Les tarifs de revente des billets d'entrée de sites partenaires par l'Office de Tourisme sont identiques aux tarifs publics pratiqués par les établissements concernés.

Article 2 : La liste des partenaires et les tarifs en vigueur sont fixés comme suit :

Tarifs de revente des billets partenaires : ANNÉE 2025

Tarifs applicables aux groupes (minimum 15 personnes)

Partenaire	Prestation	Tarif public en vigueur (au jour de la vente)	
		Adulte Tarif Unitaire TTC	Enfant / scolaires Tarif Unitaire TTC
Maison de Van Gogh	Visite guidée avec guide de la Maison	10,00 €	8,00 €
	Visite guidée adulte avec guide de l'OT	8,00 €	6,00 €
	Visite guidée scolaire avec guide de l'OT		8,00 €
Maison du docteur Gachet	Visite libre	4,00 €	
Château d'Auvers	Visite libre	10,00 €	
	Visite avec audioguide	12,00 €	
Musée Daubigny	Visite libre	GRATUIT €	
	Visite guidée	3,00 €	
Maison-atelier de Daubigny	Visite libre	6,00 €	4,00 €
Musée de l'absinthe	Visite libre	5,00 €	
	Visite guidée	8,00 €	
	Visite libre + dégustation	10,00 €	
	Visite guidée + dégustation	13,00 €	
Maison-atelier Boggio	Visite guidée	4,00 €	

Article 3 : En cas de modification des tarifs publics pratiqués par les établissements partenaires, une nouvelle délibération sera nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs fixés par la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Point n°15 – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PORTANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'OBTENTION DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE RÉGÉNÉRATION DU PONT-RAIL DE CHAPONVAL SUR LES COMMUNES D'AUVERS-SUR-OISE ET DE SAINT-OUEN-L'AUMONE

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement – Projet de régénération du Pont-Rail de Chaponval sur les communes d'Auvers-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La séance est levée à 21h00

À Auvers-sur-Oise, le 23 septembre 2025.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.